

# CHARTRE ETHIQUE et DEONTOLOGIQUE

## Valeurs

- Le respect de la personne accompagnée
- l'Ethique
- Le développement des potentiels
- La garantie qualité et le respect de mes engagements

## Démarche

Des rendez-vous en face à face physique et pratiquent l'accompagnement professionnel, avec une Conscience Humaniste de l'Accompagnement.

## Confidentialité

Les consultants sont astreints au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

## Ethique et posture du praticien en bilans de compétences

- **L'accompagnement se pratique en démarche « miroir » - travail de « guidance »** : Le travail de guidance permet au bénéficiaire de réaliser ses objectifs en prenant conscience de ses ressources et de ses propres freins.
- L'accompagnant ne propose pas et n'induit pas les solutions, il propose une démarche en vue d'aller vers l'objectif du bénéficiaire.
- L'objectif du bénéficiaire appartient au bénéficiaire. Chaque bénéficiaire, se fixera, en fonction de sa propre identité, de ses propres valeurs, de ses propres critères de valeur, de ses propres capacités, un objectif et des sous-objectifs qu'il pourra réaliser en adaptant ses comportements.
- Il appartient au consultant d'aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. En cela, ce sont les ressources du bénéficiaire et l'écologie de son objectif qui lui permettront de l'atteindre. L'accompagnant fixe des objectifs réalisables par le bénéficiaire et n'induit pas ses propres souhaits.
- L'accompagnant peut préconiser un accompagnement mieux adapté avec un intervenant extérieur durant le bilan de compétences.

**BIENVEILLANCE-RESPECT DU CONSENTEMENT-  
CONFIDENTIALITÉ - NEUTRALITÉ**